

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	16	12

Date de la convocation
16 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation
16 novembre 2023

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Réversion des 100 euros restant association qui n'existe plus

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le

EXTRAIT N°49/2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

ID : 060-216000430-20231122-492023-DE

L'an deux mille vingt-trois et le 22 novembre à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MARECHAL Philippe, Maire.

Présents : MARECHAL Philippe, MARMIN Philippe, LUGEZ Carine, ARHUR Sylviane, ALMIENTO-MARTIN Christelle, HERGLE Gilles, GERARD Elodie, VERHOESTRAETE Jean Pierre, MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice

Pouvoirs : DUPAS Fabien à LUGEZ Carine, ANDRIES Christophe à ARHUR Sylviane

Absents excusés : ETHEVE Jean Victor, STIZ Catherine, BAPTISTE Christophe, GUILLOU Marie Odile

Secrétaire de séance : LUGEZ Carine

Considérant la délibération de réversion des dons de tournages aux associations 44/2022 prise le 01 décembre 2022

Considérant que l'association « Le formidable Jardin » n'existe plus

Considérant que la Commune a omis l'association « EDUC' 1000 HORIZONS» sur sa délibération 44/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser les 100 euros prévus à l'association « Le formidable jardin » à l'association « EDUC' 1000 HORIZONS»

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 23/11/2023
Le Maire,
Philippe MARECHAL